



*Confédération Française de l'Encadrement  
Confédération Générale des Cadres*

*Fédération Française de la Santé de la Médecine et de l'Action Sociale*

*Syndicat CFE-CGC de l'AP-HP*

**Lettre Recommandée avec A.R.**

à Madame la Directrice Générale de l'AP-HP

**Objet : Préavis de grève**

Paris, le 2 mai 2011

Madame la Directrice Générale,

Le syndicat CFE-CGC, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 - article 10, appelle l'ensemble des **cadres de santé formateurs**, à un mouvement de grève :

**Le jeudi 12 mai 2011 de 0h à 24h**

Pour les revendications suivantes :

- Un engagement du ministère sur **l'abandon des recommandations du rapport Yahiel / Mounier** et la reconnaissance à part entière de la fonction de cadre formateur et des compétences spécifiques à cette fonction ;
- La **réingénierie du diplôme de cadre de santé en master** (une année commune, puis une année en option management ou en option pédagogie) avec une validation des acquis de l'expérience des cadres actuels ;
- L'accès à la formation universitaire par le biais de la **formation professionnelle** pour les cadres en poste qui souhaitent faire un master 2

Dans le cadre de son préavis national, le SNPI CFE-CGC invite les cadres formateurs à participer à des **actions locales auprès des préfetures et des Agences Régionales de Santé** face aux menaces qui pèsent sur la fonction de formateur, qui remettent en cause le principe même d'universitarisation de la profession.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre respectueuse considération.

Thierry AMOUROUX  
Président de la CFE-CGC de l'AP-HP